

Récapitulatif des obstacles aériens pour ce fascicule

Lieu	Type	Position (centroïde)	Hauteur libre (sur les cartes marines)		Référence	Référence p.r. au Z.C.
			Pont / Câble nu	Câble avec verglas		
Chenal maritime principal						
Trois-Rivières-Ouest	Câble	46° 19,0' N; 72° 33,1' W	40 m ⁽²⁾	31 m ⁽³⁾	P.M.S.G.M.	3,0 m ⁽¹⁾
Pont Laviolette	Pont	46° 18,5' N; 72° 33,7' W	48 m ⁽⁴⁾	—	P.M.S.G.M.	3,0 m ⁽¹⁾
Sorel-Tracy – St-Ignace-de-Loyola	Câble	46° 03,2' N; 73° 08,3' W	51 m	37 m	Z.C.	-
Sorel-Tracy — Lanoraie	Câble	45° 59,8' N; 73° 10,9' W	55 m	52 m	Z.C.	-
Pointe-aux-Trembles	Câble	45° 39,4' N; 73° 28,3' W	53 m	48 m	Z.C.	-
Longue-Pointe — Île Charron	Câble	45° 34,9' N; 73° 30,1' W	49 m ⁽⁵⁾	42 m ⁽⁶⁾	Z.C.	-
Sous le pont Jacques-Cartier						
Si accosté au quai	Pont	45° 31,3' N; 73° 32,7' W	49 m	—	Z.C.	-
Chenal maritime principal	Pont	45° 31,3' N; 73° 32,6' W	51 m ⁽⁷⁾	—	Z.C.	-
Voie maritime du St-Laurent	Pont	45° 31,3' N; 73° 31,6' W	43 m	—	Z.C.	-

⁽¹⁾ N. B. Dans le secteur incluant le pont Laviolette et en aval dans le port de Trois-Rivières qui est considéré comme une zone sous l'influence de la marée, les fluctuations saisonnières du débit du fleuve peuvent provoquer un changement de plus grande amplitude du niveau des eaux du fleuve que celui provoqué par la marée quotidienne. Ces fluctuations saisonnières peuvent atteindre 3,0 m, bien que le marnage des grandes marées y soit de 0,3 m.

⁽²⁾ Câble nu à Trois-Rivières-Ouest (en situation de vent nul) :

Le **dégagement sécuritaire minimum** de 40 m est à 222 m au SE de la route 030° - 210° passant par le centre du chenal maritime principal sous le pont Laviolette.

À 60 m au SE de cette route, le dégagement sécuritaire est de 44 m.

À 30 m au SE de cette route, le dégagement sécuritaire est de 46 m.

Au centre de cette route, le dégagement sécuritaire est de 47 m.

À 30 m au NW de cette route, le dégagement sécuritaire est de 49 m.

À 60 m au NW de cette route, le dégagement sécuritaire est de 52 m.

⁽³⁾ Câble avec verglas à Trois-Rivières-Ouest (en situation de vent nul) :

Le **dégagement sécuritaire minimum** de *31 m est à 222 m au SE de la route 030° - 210° passant par le centre du chenal maritime principal sous le pont Laviolette.

À 60 m au SE de cette route, le dégagement sécuritaire est de *35 m.

À 30 m au SE de cette route, le dégagement sécuritaire est de *37 m.

Au centre de cette route, le dégagement sécuritaire est de *39 m.

À 30 m au NW de cette route, le dégagement sécuritaire est de *41 m.

À 60 m au NW de cette route, le dégagement sécuritaire est de *44 m.

⁽⁴⁾ Pont Laviolette :

La **hauteur libre minimum** de 48 m est aux limites du chenal maritime principal qui a une largeur de 225 m sous le pont.

La hauteur libre est de 49 m au centre du chenal maritime principal.

⁽⁵⁾ Câble nu à Longue-Pointe — Île Charron (en situation de vent nul) :

Le **dégagement sécuritaire minimum** de 49 m est dans le prolongement de la route Maisonneuve — Longue-Pointe 022½° - 202½°.

À 128 m à l'WNW du prolongement de cette route, le dégagement sécuritaire est de 52 m.

À 239 m à l'WNW du prolongement de cette route, le dégagement sécuritaire est de 62 m.

⁽⁶⁾ Câble avec verglas à Longue-Pointe — Île Charron (en situation de vent nul) :

Le **dégagement sécuritaire minimum** de *42 m est dans le prolongement de la route Maisonneuve — Longue-Pointe 022½° - 202½°.

À 128 m à l'WNW du prolongement de cette route, le *dégagement sécuritaire est non disponible : prudence.*

À 239 m à l'WNW du prolongement de cette route, le *dégagement sécuritaire est non disponible : prudence.*

⁽⁷⁾ Pont Jacques-Cartier :

La hauteur libre de 51 m est au centre du chenal maritime principal, sur une largeur de 122 m.